

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3588**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre-Ville - Acquisition de la parcelle cadastrée BD 326 située rue Jules Romains et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 8 octobre 2012**Décision n° B-2012-3588**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre-Ville - Acquisition de la parcelle cadastrée BD 326 située rue Jules Romains et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a initié, en 1993, la procédure de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dans le Centre-Ville à Vaulx en Velin. Celle-ci a été créée par arrêté préfectoral n° 93-1656 le 27 mai 1993, modifié le 28 janvier 1994.

Le périmètre de l'opération, d'une superficie de 10 hectares, est délimité par :

- la rue Hô Chi Minh, au nord,
- la rue Pablo Picasso, au sud,
- l'avenue Gabriel Péri, à l'ouest,
- la rue Maximilien de Robespierre et la rue Maurice Audin, à l'est.

Cette opération, menée en partenariat avec la Ville de Vaulx en Velin et l'Etat, a pour objectif de permettre la réalisation d'un véritable centre-ville.

La Communauté urbaine a décidé de confier la réalisation de cette opération à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) dans le cadre d'une convention de concession le 15 juin 1993. Cette convention a été modifiée par plusieurs avenants successifs, le 13 juin 1994, le 31 juillet 1995, le 9 novembre 2001, le 22 juillet 2002 et le 6 juin 2005.

Le programme de construction et celui des équipements publics étant en voie d'achèvement, le Conseil de communauté, par délibération n° 2007-4509 du 12 novembre 2007, a approuvé le protocole de liquidation de la ZAC du Centre-Ville à Vaulx en Velin et, par délibération n° 2007-4579 du 18 décembre 2007, a décidé la suppression de cette ZAC.

L'objectif poursuivi a été de doter Vaulx en Velin d'un véritable centre-ville ouvert, multifonctionnel, attractif et animé, organisé autour d'une trame viaire orthogonale, en répondant aux attentes de la population et en fédérant les quartiers de la Commune.

L'opération a, notamment, permis la démolition du centre commercial du Grand Vire puis la réalisation d'un programme de construction diversifié comportant 57 572 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) en logements, répartis entre des logements en accession, en locatif intermédiaire et en locatif social, 12 203 mètres carrés de SHON en bureaux et services et 8 539 mètres carrés de SHON en commerces.

De plus, des équipements structurants comme le lycée Robert Doisneau et des espaces publics diversifiés accueillant une ligne de transport en commun en site propre ont été réalisés.

Dans le cadre de la liquidation de la ZAC, le Bureau a approuvé, par décision n° B-2011-2722 du 14 novembre 2011, le rachat à la SERL des terrains constituant l'emprise des voiries, réseaux, trottoirs, aménagements urbains et paysagers ainsi que de l'éclairage public, en vue de leur intégration dans le domaine public communautaire.

Il est proposé, par la présente décision, que la Communauté urbaine rachète également à la SERL la parcelle cadastrée BD 326, qui devait initialement être rachetée par la Ville de Vaulx en Velin.

Il s'agit d'une parcelle de 844 mètres carrés, située rue Jules Romains, à usage de stationnement et de chemin menant vers l'ancienne poste, aujourd'hui propriété de la Communauté urbaine, qui disposera ainsi d'un foncier cohérent pour mener à bien ses projets.

Cette acquisition est consentie à titre gratuit, les frais engagés par cette vente, notamment les frais notariés, étant à la charge du vendeur ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 5 juillet 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée BD 326, située rue Jules Romains à Vaulx en Velin et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre-Ville.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 2113 - fonction 824,

- et en recettes : compte 1328 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.